



**DEMANDE DE VISITE**

Nom : ..... Prénom : ..... Pavillon / Cellule : .....

Visite souhaitée pour le : .....

Transmettre ce formulaire au moins deux semaines avant cette date.

Heure de début : ..... Heure de fin : ..... Avec repas :  OUI  NON

Si oui, précisez :  menu Curabilis (10.50 chf / visiteur, pris sur compte-libre)  utilisation de la kitchenette (joindre liste de cantine)

Prise de photos-souvenirs durant le parloir :  OUI  NON (Impressions des photos facturées)

**Cordonnées des visiteurs :**

1. Nom: ..... Prénom : ..... Lien de parenté: .....  
2. Nom: ..... Prénom : ..... Lien de parenté: .....  
3. Nom: ..... Prénom : ..... Lien de parenté: .....  
4. Nom: ..... Prénom : ..... Lien de parenté: .....  
5. Nom: ..... Prénom : ..... Lien de parenté: .....  
6. Nom: ..... Prénom : ..... Lien de parenté: .....

Par ma signature, je m'engage à me comporter de manière adéquate lors de ma visite :

Puplinge, le : ..... Signature : .....

**A remplir par le greffe**

Dernière visite ordinaire le : ..... Dernier parloir familial le : .....

Date souhaitée disponible :  OUI  NON Contrôles effectués par (VISA AD) : .....  
(initiales et n°casier)

**A remplir par la direction ou autorité de placement**

La visite est :  accordée  refusée Autorisation :  unique  permanente

Conditions particulières : .....  
.....

Puplinge, le : ..... Visa autorité : .....

Une copie de la demande de visite validée est communiquée à la personne détenue.

C'est la personne détenue qui informe son ou ses visiteurs de la date et de l'heure de la visite.

Merci de demander aux visiteurs d'être à l'entrée commune de Champ-Dollon et Curabilis au moins 20 minutes avant l'heure de visite prévue





## MODALITÉS\*

### 1. Visiteurs admis

Toute personne de la famille ou proche s'étant déjà rendue au moins trois fois en visite ordinaire à Curabilis.

### 2. Détenus admis

Tout détenu sauf UHPP, séjournant depuis au moins trois mois à Curabilis.

### 3. Fréquences des visites

L'accès au parloir familial est ouvert une fois par mois. Cette visite remplace la visite ordinaire hebdomadaire.

### 4. Horaires

La durée est décidée par l'établissement en fonction de la demande. Le maximum est de 6 heures. Début du parloir au plus tôt à 8h00 et fin au plus tard à 16h00. Entre 10h30 et 13h15 le PCA est fermé et une visite ne peut ni commencer ni se terminer.

### 5. Repas

La nourriture extérieure est interdite. Vous pouvez commander des repas à la cuisine de Curabilis (CHF 10.50 par visiteurs), ou utiliser la kitchenette pour cuisiner. Elle dispose déjà des ingrédients de base (sel, poivre, etc...), pour le reste joignez la liste des produits nécessaires sur une feuille séparée. Ces achats seront déduits de votre compte-libre et conservés au frigo jusqu'au jour prévu.

En cas de modification ou annulation moins de 4 jours avant la date du parloir, les repas commandés seront facturés.

### 6. Nombre de visiteurs

Quatre au maximum. Exceptionnellement la direction peut autoriser jusqu'à six personnes.

Et au minimum deux, sauf membres de famille suivants : grand-père, grand-mère, père, mère, fils, fille, frère ou sœur.

### 7. Mineurs

A l'exception de ceux en ligne parentale directe, les mineurs ne sont pas autorisés.

### 8. Autorité compétente

La direction de l'établissement est compétente pour accorder la première visite familiale.

Dès la deuxième visite familiale, la direction peut déléguer sa compétence au service des visites.

### 9. Photographies

Les détenus qui le souhaitent peuvent être pris en photo avec leurs visites. Les visiteurs doivent donner leur consentement.

### 10. Règles de sécurité

Le personnel peut intervenir en tout temps dans le parloir familial. Des passages à heures fixes peuvent aussi être organisés. Tout comportement inconvenant ou tout abus sera sanctionné. Les relations intimes ne sont pas autorisées.

### 11. Nettoyage

Après la visite, le détenu, accompagné d'un agent de détention, nettoie le parloir.